

MOT DU MAIRE

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS

Depuis plusieurs mois déjà, les séances régulières du conseil municipal ont lieu à huis clos, en raison d'un décret ministériel dû à la COVID-19. Les délibérations des membres se déroulent par visioconférences, lesquelles sont enregistrées et diffusées sur le site Internet de la municipalité dès le lendemain pour consultation par les citoyennes et citoyens.

Auparavant, lors de séances en présentiel, il y avait des échanges entre les élus et le public aux différents points de l'ordre du jour en plus de la période de questions. Les informations demandées étaient facilement transmises ainsi que la mise à jour des dossiers en cours.

Dès le début des séances en visioconférences, une période de questions du public était prévue à l'ordre du jour. Avant le conseil du 1^{er} mars, je répondais aux questions que nous recevions soit par courriel, par téléphone, par la poste ou déposée dans la boîte aux lettres située à la porte extérieure de l'édifice municipal.

Force est de constater que cette pratique ne favorisait pas la mobilisation de la population, car une seule question avait été reçue à l'adresse courriel pour la période de questions prévue lors des séances régulières du conseil à huis clos. J'avoue que cette méthode ne facilitait pas la transmission de

l'information qui se diffusait dans la population que par des bribes d'entrevues ou d'articles dans les médias locaux. De plus, en raison du confinement et de la fermeture du bureau municipal au public, j'ai eu l'occasion d'échanger à quelques reprises uniquement par téléphone et par courriel sur des sujets très actifs actuellement. Je ressentais un malaise au sein de la population et je le partageais également depuis quelques mois.

Les demandes d'un groupe de citoyens qui voulaient en savoir plus dans le dossier de la Côte-à-Godin notamment ne m'ont pas surpris. Les questions étaient tout à fait légitimes dans les circonstances. De plus, divers événements survenus dans le secteur de la Seigneurie justifiaient des réponses également.

Ainsi, l'idée de permettre à la population de participer simultanément à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars en visioconférence fut mise en application pour la première fois.

Cette pratique fut couronnée de succès, car nous avons dénombré cinquante-deux participants au cours de la séance.

Je remercie chaleureusement les intervenants d'avoir respecté les règles établies et d'avoir exprimé leurs inquiétudes au moyen d'échanges respectueux.

Pour ma part, j'ai répondu en toute transparence avec les éléments connus à ce jour pour

chacun des dossiers.

L'expérience me permet d'affirmer que dorénavant, nous offrirons la possibilité aux intéressés de participer aux séances du conseil directement par visioconférence le soir même de l'enregistrement. Un avis public dans lequel le lien sur la plateforme ZOOM sera fourni et disponible sur notre site Internet et sur notre page Facebook quelques jours avant la réunion.

Pour terminer, je voudrais vous mentionner ces quelques mots à propos du dossier de la Côte-à-Godin. À la suite d'un double refus d'aide financière de la part du ministère de la Sécurité civile et sans possibilité d'appel, soyez assurés que la municipalité recherche activement des solutions moins coûteuses auprès de divers programmes gouvernementaux.

Diverses hypothèses seront à l'étude dans les prochains mois en priorisant la sécurité des usagers et l'accès au terrain des propriétaires du secteur. Les développements concernant ce dossier suivront lors des conseils municipaux par la suite.

ON JASE !

Dans toute bonne organisation privée ou publique, il est nécessaire de remettre en question ses procédés, ses pratiques administratives et sa réglementation. La pandémie a été un élément déclencheur important et l'exemple des séances du conseil à huis clos et par visiocon-

(Suite page 2)

Dans ce numéro :

Mot du maire	1-2
Covid-19 — Taxes 2021	2
Relâche 2.0 et Carnaval	3
Bibliothèque — Règlement 238-20	3
Formation 55 ans et plus	4
Gestion des matières résiduelles	4



CHANGEMENT D'HEURE

Fidèle à nos habitudes, nous vous rappelons que changement d'heure rime avec avertisseur! N'oubliez pas de changer la pile de votre avertisseur car votre famille vous tient à cœur!

MOT DU MAIRE

(Suite de la page 1)

férence est frappant. Néanmoins, pour un conseil municipal, la diffusion de l'information reste un défi continu.

Ce constat est crucial à mon avis parce qu'il sous-entend la confiance des citoyens envers les élus. De plus en plus dans le monde municipal, on parle de transparence et de prise de décision par les élus. Comment y faire face ?

Quelques villes importantes ont réfléchi dernièrement sur une politique de participation publique. Il y a encore très peu d'exemples de petites municipalités qui ont débuté cette réflexion et les Éboulements en font partie.

Que ce soit sous forme de politique ou autrement, le but recherché serait de favoriser la diffusion de l'information, la consultation et la participation active des citoyens concernant des actions de la municipalité.

Par exemple, lors d'une modification réglementaire, il doit y avoir obligatoirement une consultation publique comme prévu à la loi sur l'aménage-

ment et l'urbanisme.

La participation active permettrait aux personnes intéressées de contribuer à l'identification d'enjeux, à l'évaluation de scénarios, de poser des questions, d'exprimer des préoccupations et même de formuler des suggestions ou des recommandations avant même la consultation publique.

Ces consultations pourraient être publiques en présentiel, par écrit ou de manière virtuelle. Elles s'adresseraient à tous les résidents(es), propriétaires d'immeubles ou locataires sur tout le territoire de la municipalité.

S'exprimer comme citoyen est tout à fait démocratique après tout ! Cependant, il faut garder en tête de ne pas trop alourdir le processus décisionnel qui revient aux élus.

Alors, verra-t-on un conseil municipal Éboulois disposé à prévoir des actions de participation publique lors du prochain mandat ? L'avenir le dira!

Pierre Tremblay, maire

TAXES 2021

Vous avez reçu vos comptes de taxes au cours des derniers jours. Comme vous avez pu le constater, le taux est demeuré le même, seuls les tarifs pour les taxes de services ont quelque peu variés+—+4.

Il est aussi possible que vous ayez fait l'acquisition d'une propriété au cours des derniers mois et que vous n'ayez pas reçu votre compte. Étant donné les nombreuses transactions et les retards dus à la COVID-19, la MRC accuse un retard dans le traitement des mises à jour. La situation devrait se régler au cours des prochains mois.

Vous savez sans doute que les bureaux municipaux sont encore fermés au public. C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas vous présenter pour le paiement de vos comptes. Veuillez prioriser les paiements par Internet, la poste ou le dépôt dans notre boîte aux lettres située à gauche de la porte d'entrée principale de l'édifice. Merci beaucoup de votre collaboration !

COVID-19

Il y a un an, soit le 11 mars, nous entrons de plein fouet dans l'ère de la COVID-19. Triste anniversaire quand nous pensons à ce que nous avons vécu et à toutes les épreuves que nous avons traversées. À la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés au cours de l'année dans la quasi-solitude en raison des mesures sanitaires, à toutes les familles endeuillées qui n'ont pu recevoir l'appui de leurs proches et de la communauté lors de rencontres ou de funérailles, nous partageons votre peine.

À celles et ceux dont le travail a été remis en question, que la vie familiale a été perturbée par le télétravail, l'école à la maison, la fermeture temporaire de garderies, etc. nous sommes de tout cœur avec vous.

Aux personnes seules dont la vie sociale est devenue presque inexistante, aux parents et aux grands-parents qui ont hâte de revoir leurs enfants et

leurs petits-enfants — et inversement — aux jeunes qui ne demandent qu'à rencontrer leurs amis(es) et aux adultes qui rêvent de recevoir parents et amis(es) dans leur chaumière, nous vous demandons de garder espoir. Le pire est derrière nous.

Enfin, à l'approche du vaccin salvateur, nous vous recommandons la prudence face à la COVID-19, et ce, même si nous sommes dans le palier orange. Continuons de garder 2 mètres de distance, de porter le masque et de se laver les mains régulièrement. Nous avons eu la chance d'avoir peu de cas positifs et c'est encore la situation actuellement. Soyons vigilants, conservons nos bonnes habitudes chèrement acquises et évitons de succomber au relâchement des mesures en place.

Le printemps est à nos portes et l'été suivra avec ses belles journées ensoleillées. Personne ne peut arrêter le temps, mais tous ensemble unis pour la même cause, nous pouvons arrêter le virus...



LA RELÂCHE EN FAMILLE 2.0

Un grand merci à tous pour votre participation aux activités de la Semaine de relâche! C'est plus de 35 familles des Éboulements qui ont profité des joies de l'hiver au Village!

On se redonne rendez-vous l'année prochaine...sous une nouvelle formule! Merci aux partenaires : Camp le Manoir, Vallons des Éboulements, Ferme Éboulo-montaise, MDJ La Baraque, Comité des loisirs des Éboulements et Axe Création.



Merci également au comité des Loisirs des Éboulements pour l'organisation de la 61^e édition du Carnaval! Bravo aux lauréats du concours de sculptures qui se méritent des prix de 300 \$, 200 \$ et 100 \$ et une paire de billets pour le Fes-tif 2021. Félicitations à tous les participants ! Le concours de vidéos n'est pas terminé, à suivre !!!

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE BONNE NOUVELLE !

Nous rouvrirons la bibliothèque **le dimanche 21 mars** prochain de 13 h à 15 h 30, et tous les dimanches par la suite à l'exception de Pâques, le 4 avril. Les usagers pourront consulter les livres en libre circulation, soit dans les différents rayons ou sur une table offrant les nouveautés mises à la disposition des usagers. Les mesures sanitaires seront exigées, telles le port du masque et la désinfection des mains à l'entrée de l'édifice municipal et de la bibliothèque. Une boîte pour le dépôt des livres retournés est prévue à l'entrée de la bibliothèque, la libre circulation dans les allées sera permise, une personne à la fois, afin de respecter la distanciation. Nous comptons sur votre collaboration et votre compréhension afin que nous puissions vous offrir ce service longtemps.

PRÊT DE LIVRES À L'ÉCOLE LÉONCE BOIVIN : Grâce à mesdames Rita et Marielle Tremblay, les élèves de l'école Léonce Boivin ont pu bénéficier de cent volumes mis à leur disposition par notre bibliothèque en janvier 2021. Ce

prêt s'est effectué en échange de livres prêtés à l'automne 2020 lors du retour à l'école. Un grand merci à vous deux pour votre initiative et votre disponibilité.

NOUVEAUTÉS DISPONIBLES : Depuis mars 2020 jusqu'à ce jour, nous avons acheté 36 volumes, dont beaucoup de nouveautés parues récemment, telles que *Kukum* de Michel Jean, *Em* de Kim Thuy, *Les villes de papier* de Dominique Fortier, pour ne nommer que ceux-là. Vous aurez l'embarras du choix !

PRÊT SANS CONTACT : Pendant la fermeture exigée par la Santé publique, quelques prêts sans contact ont été effectués. Monsieur Claude Mathieu, notre responsable, s'est occupé de remettre aux abonnés concernés leur réservation en respectant les mesures sanitaires sans contact. Merci beaucoup, Claude, pour ton immense implication dans la bibliothèque.

Vous pouvez utiliser cette formule jusqu'à la réouverture au moyen d'une demande par courriel à l'adresse bibliotheque@leseboulements.com ou par message sur notre répondeur au

numéro suivant : 418-489-2990.

RETOUR DES LIVRES : Concernant les retours de livres, vous ne serez pas pénalisés, quelle que soit la date de votre retour.

DONS DE LIVRES : Nous n'acceptons aucun don de livres, car notre espace de rangement est saturé et le programme EMPORTEZ-MOI n'est pas encore redémarré.

Nous comptons sur votre compréhension, car les livres reçus seront déchiquetés, ce qui serait dommage, car personne ne pourrait en profiter. Nous vous aviserons dès que le programme sera de nouveau en vigueur.

ACTIVITÉ ET EXPOSITION : Aucune activité ne sera offerte ni aucune exposition ne sera organisée à l'Espace Le Sauter de la bibliothèque en 2021.

HORAIRE : Tous les dimanches à compter du 21 mars, de 13 h à 15 h 30.

FERMÉE LE DIMANCHE DE PÂQUES, 4 AVRIL 2021.

Nous avons hâte de vous revoir et vous remercions de votre collaboration !

Francine Bolduc

Pour l'équipe de la bibliothèque

RÈGLEMENT CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Le 7 décembre dernier, la municipalité adoptait le règlement n° 238-20 intitulé « **Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau** ».

Nous ne pouvons le reproduire ici au complet. Il est possible de le consulter sur le site Internet leseboulements.com/vie-municipale/ règlements ou en faire la demande par courriel.

PRÉAMBULE

- L'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;
- Le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;
- Suivant l'article 21 de la *Loi sur les com-*

pétences municipales, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

- Le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situés sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au règlement ;

OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les

risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

AMORTISSEUR

Toute construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité doit être protégée par un nombre d'amortisseurs suffisants pour protéger cette construction et son contenu contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la Municipalité.

CONSTATS D'INFRACTION

Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende minimale de 300 \$.

Le conseil municipal autorise, de façon générale, le directeur général ou toute autre personne désignée par résolution du conseil, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au règlement. Ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.

INFORMATIONS

La F.A.C. OFFRE D'ATELIERS D'INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES NIVEAU DÉBUTANT

C'est pour qui?

Pour les personnes âgées de 55 ans et + résidant dans une municipalité de Charlevoix-Quést qui possèdent **très peu ou pas** de connaissances dans l'utilisation d'un ordinateur portable ou d'un iPad

C'est où ? : dans votre municipalité !

C'est quand ? : dates à déterminer selon les inscriptions et les disponibilités !

C'est combien? : gratuit !

Pour savoir si cette formation vous convient, pour obtenir des informations ou pour vous inscrire
418-435-5082: demandez Isabelle

PLACES LIMITÉES

Santé et Services sociaux Québec Cette offre de formation est rendue possible grâce au financement du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère responsable des Aînés et des Proches aidants dans le cadre du Programme Action Aînés Québec.

MRC Charlevoix En collaboration avec la MRC de Charlevoix dans le cadre de la démarche: Municipalités Amies des Aînés (MADA)

F.A.C. Notre organisme est financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du Programme d'Action Communautaire sur le Terrain de l'Éducation (PACTE) Éducation et Enseignement supérieur Québec

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
 2335, route du Fleuve
 Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
 Téléphone : 418 489-2988
 Messagerie :
 municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
 Diane Tremblay
Conseillers : Emmanuel Deschênes
 Mario Desmeules
 Johnny Gauthier



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
 www.leseboulements.com et
 Notre page Facebook : municipalité des Éboulements

MODIFICATIONS IMPORTANTES DES COLLECTES SPÉCIALES EN 2021 

Collecte des résidus verts 2021 — NOUVEAUTÉ

La MRC est heureuse de vous annoncer qu'afin de réduire les déchets plastiques, nous avons opté pour une collecte de résidus verts en **sac de papier seule** ****Aucun sac en plastique ne sera collecté****

Le dimanche 16 mai 2021, veuillez déposer vos sacs en papier et vos contenants réutilisables en bordure de rue.

Seuls les sacs en papier et contenants réutilisables en plastique ou en métal (volume de 1m³ et poids 25 kg) **seront acceptés**

ATTENTION ! Sacs de plastique refusés 

Bac brun Contenants réutilisables Sacs de papier Boîtes de carton

N.B. : Cette collecte est offerte pour vos surplus de résidus verts.

- * Vous pouvez déposer vos résidus verts dans votre bac brun et le faire collecter selon l'horaire régulier.
- ** Il est interdit de déposer des feuilles mortes dans le bac bleu ou le bac vert.
- *** Vous pouvez apporter vos résidus verts en sacs de plastique directement à l'écocentre de Saint-Urbain et les déposer dans le conteneur destiné à cet effet sur place.

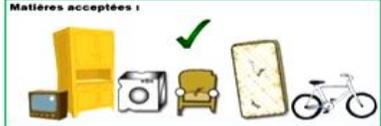
Collecte des encombrants 2021

Réservez avant le 26 mai 2021 à 16 h

- ✓ Téléphone : 418-435-2639 (poste 6012)
- ✓ Courriel : gmr@mrccharlevoix.ca

Il est déjà temps de réserver pour la collecte des encombrants

Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg et un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé.

Matières acceptées : 

Matières non admises : 

INTERDIT : (ne seront pas collectés)

- Déchets domestiques
- Matériaux de construction
- Pneus
- Résidus Domestiques Dangereux
- **Appareils réfrigérants** (frigo, cellier, air conditionné, etc.)

Nouveau système de collecte en 2021
 avec camion compacteur chargement arrière

Les appareils réfrigérants ne seront pas collectés, puisqu'ils contiennent des produits dangereux et ne peuvent donc pas être compactés.

Vous devez les apporter directement à l'écocentre.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI, 6 avril 2021
 LUNDI, 3 mai 2021

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi. Fermé en après-midi. **VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES EMPLOYÉS SONT EN TÉLÉTRAVAIL ET CE, JUSQU'À AVIS CONTRAIRE.**

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : LINDA GAUTHIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : DANIELÉ TREMBLAY
CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME : MATHIEU BILODEAU
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : VALÉRIE TREMBLAY
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHEF POMPIER : GRÉGOIRE BOUCHARD
CHEF D'ÉQUIPE : PATRICK BOUCHARD
INSPECTEUR EN BÂTIMENT : JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 16 h 30

SERVICE D'URGENCE : 9-1-1
SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) : 418 635-1215

La prochaine édition de l'Écho des Éboulements paraîtra le 7 mai 2021. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à l'adresse suivante : dtremblay@leseboulements.com